

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVETERRE DE GUYENNE
PROCES VERBAL DU 18 JANVIER 2016**

L'an **deux mille seize**, le **dix-huit janvier** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'Amécourt**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 janvier 2016.

Présents : M. Yves d'AMECOURT, Mme Marie-José LAWThER, M. Pierre TOMADA, Mme Sandrine COMBEFREYROUX, Mme Sylvie PANCHOUT, Mme Annie ORDRONEAU, M. Luc HERAULT, Mme Sandrine DECHE, M. Benoît PUAUD, Mme Alice ROUGIER-SAINT-MARTIN, Mme Stéphanie DUBERGA, Mme Karine LUMEAU, M. Eric SALLABERREMBORDE, M. Christian BONNEAU, M. Christophe MIQUEU, Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET.

Absents ou excusés : M. Laurent SAUTS (pouvoir à S. DECHE), M. Tristan de la RIVIERE (pouvoir à S. PANCHOUT), Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER (pouvoir à Ch. MIQUEU).

Madame Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique que l'adoption du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2015 est reportée à la séance prochaine.

L'ordre du jour est énoncé.

Monsieur SALLABERREMBORDE demande à faire un point sur la circulation dans les rues et notamment le rué Louis de Beauvallon.

Monsieur BONNEAU souhaite présenter la circulaire du 9 décembre 2015 de Madame Ségolène Royale que Monsieur le Maire lui a transmis sur les moulins et les barrages sur les rivières.

Le conseil municipal, à dix-neuf voix pour, valide l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

1 – AMENAGEMENT DES STADES MUNCIPAUX

- Plan de financement stade « Jacques Barrière » - **délibération 2016-01-01**

Monsieur le Maire et Madame PANCHOUT présentent au conseil municipal le projet et les plans des travaux d'aménagement du stade de football municipal « Jacques Barrière » suite à l'incendie de l'été 2014.

L'ensemble des bâtiments, y compris l'actuel club house et le bureau, seront démontés afin de reconstruire des locaux plus adaptés aux besoins des utilisateurs (club, association, écoles...) et conforme à la réglementation (énergie, accessibilité, normes de la fédération...). Ces bâtiments, équipés de panneaux photovoltaïques, seront aussi économes et autonomes en énergie.

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel et précise le surcoût important (100 000 € HT) occasionné par deux opérations :

- le désamiantage des bâtiments lors des démolitions ;
- la pause d'une toiture photovoltaïque sur une partie du bâtiment et d'une terrasse végétalisée sur une autre.

Ce premier tableau de financement correspond à une estimation des travaux faite par l'architecte (D. BLAZQUEZ) afin de pouvoir déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat (DETR 2016) avant la fin du mois de janvier 2016.

Monsieur le Maire rappelle que le commune a reçu de la part de l'assurance (SMACL) la somme de 380 000 € dont environ 60 000 € TTC ont été consommés (études, démolitions, sécurisation, expertises, maîtrise d'œuvre, location de bungalows). Les 320 000 € restant seront réinvestit dans le présent projet.

Avec 4 vestiaires joueurs et 2 vestiaires arbitres, le stade Jacques Barrière sera apte à recevoir des matchs de ligue.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU STADE "Jacques Barrière"		DEPENSES	RECETTES
Coût HT			
Travaux			
Marchés de travaux		652 458.00 €	
Prestations intellectuelles			
Maîtrise d'œuvre (7 %)	7%	45 672.06 €	
Bureau de contrôle, SPS, étude de sol.... (7%)	7%	45 672.06 €	
TOTAL INVESTISSEMENT (HT)		743 802.12 €	
ETAT - DETR 2016 - Investissement "Equipement sportifs et culturels" Taux 35% (plafond 500 000 €)			175 000.00 €
Conseil Départemental de la Gironde (CD 33)			0.00 €
Conseil Régional d'Aquitaine			0.00 €
TOTAL SUBVENTIONS			175 000.00 €
TVA (20% du montant HT)		20.00%	148 760.42 €
FCTVA (16,404% du montant TTC) (emprunt d'équilibre 2 ans)		16.404%	146 415.96 €
Commune (autofinancement) et autres subventions			571 146.58 €
TOTAL de l'opération (TTC)		892 562.54 €	892 562.54 €

Après échange de vues, le conseil municipal décide, à dix-neuf voix pour, d'adopter le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des différents partenaires (Etat : DETR 2016, Conseil Départemental, Conseil Régional, Fédération de Football ...).

- Plan de financement stade « Bazzani » - **délibération 2016-01-02**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement d'une salle polyvalente (club house) pour améliorer les conditions d'accueil (école de foot...) au stade de football « Bazzani ». Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le permis de construire est en cours d'instruction.

Ces travaux permettront également une mise aux normes d'accessibilité des équipements publics du stade (wc, vestiaires, accès...) et de revoir le système de production d'eau chaude sanitaire (chauffage et douches) avec deux systèmes différents pour limiter les problèmes actuels dus à une erreur de conception.

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel de l'opération. Ce premier tableau de financement correspond à une estimation des travaux faite par l'architecte (D. BLAZQUEZ) afin de pouvoir déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat (DETR 2016) avant la fin du mois de janvier 2016.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT STADE "Bazzani"		DEPENSES	RECETTES
Coût HT			
Travaux			
Marchés de travaux		75 000.00 €	
Prestations intellectuelles			
Maîtrise d'œuvre (7 %)	7%	5 250.00 €	
Bureau de contrôle, SPS, étude de sol.... (7%)	7%	5 250.00 €	
TOTAL INVESTISSEMENT (HT)		85 500.00 €	
ETAT - DETR 2016 - Investissement "Equipement sportifs et culturels" Taux 35% (plafond 500 000 €)			26 250.00 €
Conseil Départemental de la Gironde (CD 33)			0.00 €
Conseil Régional d'Aquitaine			0.00 €
TOTAL SUBVENTIONS			26 250.00 €
TVA (20% du montant HT)		20.00%	17 100.00 €
FCTVA (16,404% du montant TTC) (emprunt d'équilibre 2 ans)		16.404%	16 830.50 €
Commune (autofinancement) et autres subventions			59 519.50 €
TOTAL de l'opération (TTC)		102 600.00 €	102 600.00 €

Après échange de vues, le conseil municipal décide, à dix-neuf voix pour, d'adopter le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des différents partenaires (Etat : DETR 2016, Conseil Départemental, Conseil Régional, Fédération de Football...).

- Convention de mutualisation des stades municipaux - **délibération 2016-01-03**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les projets d'aménagements des stades de football municipaux « Jacques Barrière » et « Bazzani » font l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat pour la DETR 2016.

Dans le cadre de l'aménagement de ces stades municipaux, la commune de sauveterre souhaite mutualiser l'utilisation de ses futurs équipements aux communes avoisinantes. Les enfants des écoles de Sauveterre-de-Guyenne (maternelle, élémentaire et collège) seront également bénéficiaires de ces équipements dans le cadre de leurs activités pédagogiques et sportives.

Les communes avoisinantes disposent d'enfants suivant leur scolarité au sein des écoles publiques de Sauveterre-de-Guyenne et d'enfants fréquentant l'école de foot la commune.

Cette mutualisation est conclue par la signature d'une convention avec les communes de Gornac, Saint Hilaire du Bois, Saint martin du Puy, Saint Sulpice de Pommiers.

Après échange de vues, le conseil municipal donne son accord, à dix-neuf voix pour, et autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mutualisation avec les communes précitées.

2 – AMENAGEMENT D'UN POLE CULTUTREL TOURISTIQUE ET ASSOCIATIF

- Plan de financement actualisé – **délibération 2015-01-04**

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un pôle culturel, touristique et associatif (PCTA) lors de la réhabilitation des deux immeubles (Maison Brugère et Garage Chauvet) rue de la Font et rue Saint Romain.

La consultation a été lancée, les entreprises ont jusqu'au 03 février 2016 à 12 h pour rendre leurs offres.

Monsieur le Maire présente le nouveau plan de financement réactualisé avec une répartition en fonction des différentes phases (A, B, C, D et E) :

Création d'un Pôle culturel-touristique-associatif		DEPENSES	RECETTES
Coût HT			
Travaux		768 335.00 €	
Phasa A : Médiathèque		347 500.00 €	
Phase B : Immeuble Brugère + VRD		172 045.00 €	
Phase C : local "Restos du cœur"		62 070.00 €	
Phase D : Gîte communal		137 220.00 €	
Phase E : Local commercial/associatif		49 500.00 €	
Aménagements intérieurs		85 000.00 €	
Mobilier Médiathèque		70 000.00 €	
Mobilier Gîte communal		15 000.00 €	
Prestations intellectuelles		91 000.00 €	
Maîtrise d'œuvre (6.5 %)		45 500.00 €	
Bureau de contrôle, SPS, étude de sol.... (6.5%)		45 500.00 €	
TOTAL INVESTISSEMENT (HT)		944 335.00 €	
ETAT - DETR 2015 - Investissement "Bâtiments et édifices affectés à un service public, aux associations caritatives ou à un culte" Taux 35% (plafond 800 000€)			187 675.73 €
Conseil Départemental 33 - Villages anciens			0.00 €
Conseil Départemental 33 - Resto du cœur			0.00 €
Conseil Départemental 33 - Médiathèque			0.00 €
Conseil Régional d'Aquitaine - Gîte communal			0.00 €
TOTAL SUBVENTIONS			187 675.73 €
TVA (20% du montant HT)		20.00%	188 867.00 €
FCTVA (16,404% du montant TTC) (emprunt d'équilibre 2 ans)		16.404%	185 890.46 €
Commune (autofinancement) et autres subventions			759 635.81 €
TOTAL de l'opération (TTC)			1 133 202.00 €

Après échange de vues, le conseil municipal décide à dix-neuf voix pour, d'adopter le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de nos partenaires (Conseil Départemental, Conseil Régional, Europe...).

3 – QUESTIONS DIVERSES

- Convention avec le Département de la Gironde (travaux routiers RD 670) – **délibération 2015-01-05**

Monsieur le Maire rappelle les travaux prévus (carrefour giratoire franchissable et tourne à gauche) sur la RD 670 à Pringis dans cadre de l'aménagement de l'entrée de ville et des accès au nouveau et à l'ancien centre commercial (Super U). Ces aménagements seront réalisés, en agglomération le long de la route départementale 670.

Les travaux d'aménagement seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la commune et financés en totalité par la commune de Sauveterre-de-Guyenne.

De ce fait, une convention doit être établie avec le Département de la Gironde pour autoriser la commune à réaliser les travaux dans l'emprise du domaine public routier départemental.

Dans le cadre de cette opération, le département de la Gironde s'engage à financer les travaux (BBME) lui revenant par le biais d'un fonds de concours (40 482.00 €).

Après échange de vues, le conseil municipal, à dix-neuf voix pour, accepte les conditions présentées, et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le Département de la Gironde pour la réalisation et le financement des travaux.

Monsieur le Maire précise que les travaux se dérouleront du 25 janvier au 13 février 2016 avec une circulation alternée sur toute la période et une fermeture totale de la route (avec déviation) le mercredi 10 février 2016.

- Remerciements

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des remerciements adressés à la municipalité :

- de la famille BOTTECHIA lors des obsèques de leur fils
- de l'association « Solidarité Canton de sauveterre » pour le soutien lors de la journée de mobilisation (Téléthon) du 05 décembre 2015

- Circulation dans les rués

Monsieur SALLABERREMBORDE évoque le problème de circulation et de sécurité dans le rué Louis de Beauvallon. Il demande si ce rué est à double sens de circulation ?

Monsieur le Maire précise qu'effectivement, la circulation dans les rués devient difficile, notamment dans les rués aux abords de l'école élémentaire.

Monsieur TOMADA signale que la circulation est autorisée à double sens (comme dans tous les rués de la bastide) mais que l'arrêt et le stationnement sont interdits dans tous les rués depuis 1973 par arrêté municipal.

Monsieur le Maire ajoute, qu'à sa demande, la gendarmerie de Sauveterre-de-Guyenne a dressé des procès-verbaux pour stationnement dans les rués ainsi que stationnement gênant aux abords des écoles. Il rappelle que le stationnement sur les trottoirs est interdit ainsi que sur les zones réservés au bus, à l'exception des taxi missionnés par le Conseil Général, qui sont au nombre de 4.

Le problème du rué Louis de Beauvallon sera étudié lors des travaux de la rue Nouvelle (résidence la Jurade) pour une mise en sens unique éventuelle.

Monsieur le Maire signale qu'un aménagement du bourg est prévu pour la fin du mandat municipal (2018-2020) et qu'il convient dès à présent de réfléchir aux différentes options sur la circulation et la place de chacun (piétons, cyclistes, automobilistes...) dans la bastide.

- Circulaire sur les moulins et barrages sur rivières

Monsieur BONNEAU fait part d'une circulaire du 09 décembre 2015 sur les moulins, barrages et édifices sur les rivières. Cette circulaire assouplit la loi sur l'eau de 2006, loi très stricte qui encadrait trop fermement les propriétaires des différents édifices.

Elle permet de prendre en compte les considérations locales et énergétiques, et donne la possibilité aux propriétaires de rencontrer les services afin de faciliter une mise en conformité de ces édifices tout en tant préservant l'écologie des rivières (circulation naturelle de la faune et flore).

AGENDA

Janvier 2016	
22/01	Vœux 2016 municipalité – 18h – salle des fêtes (rue St Romain)
23/01	Concert Restos du Cœur - salle culturelle (Bonard)
24/01	Yoga - 8h/14h - salle des fêtes (rue St Romain)
24/01	Bibliothèque : journée porte ouverte
27/01	Repas des aînés du CCAS - 12h - salle culturelle (Bonard)
27/01	Collecte de sang EFS – 16h/19h - salle des fêtes (rue St Romain)
29-30-31/01	Journées mondiales des lépreux (Fondation Raoul Follereau)
30/01	Dernière conférence du CAC – 16h – salle Sottrum (mairie)
31/01	Repas de Chasse ACCA – salle culturelle (Bonard)
Février 2016	
06/02	Quine « Etoile de l'Entre Deux Mers » - salle culturelle (Bonard)
13/02	Quine Pétanque - 21h - salle culturelle (Bonard)
20/02	Quine Asso commerçants/artisans - 21h - salle culturelle (Bonard)
21/02	Quine des Aînés - 14h30 - salle des Fêtes (rue St Romain)
26/06	Théâtre « <i>L'étudiante et M. Henri</i> » - 21h - salle culturelle (Bonard)
Mars 2016	
04/03	Assemblée Générale du CAC – 19h - salle Sottrum (mairie)
05/03	Quine Tennis - 21h - salle culturelle (Bonard)
06/03	Quine des Aînés - 14h30 - salle des Fêtes (rue St Romain)
11-12-13/03	Bourse aux vêtements FCPE – salle des fêtes (rue St Romain)
12/03	Quine Pétanque - 21h - salle culturelle (Bonard)
19/03	Quine Judo - 21h - salle culturelle (Bonard)
20/03	Yoga - 8h/14h - salle des fêtes (rue St Romain)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.